



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

30 janvier 2024

La BCE intensifie ses efforts sur le climat en mettant l'accent sur la transition écologique et les risques liés au climat et à la nature

- Les effets de plus en plus visibles de la crise climatique sur l'économie et le système financier nécessitent une intensification des efforts
- La BCE s'engage à poursuivre les actions actuellement mises en œuvre pour le climat et à les réexaminer régulièrement
- Les travaux en 2024 et 2025 se concentreront notamment sur trois domaines principaux : les implications de la transition écologique, les répercussions physiques du changement climatique et les risques liés à la nature pour l'économie et le système financier

La Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'étendre ses travaux sur le changement climatique en identifiant trois domaines principaux qui guideront ses activités en 2024 et 2025 :

1. les **conséquences et les risques de la transition écologique de l'économie**, en particulier les coûts de transition et les besoins d'investissement qui y sont associés ;
2. les **répercussions physiques de plus en plus grandes** du changement climatique et les effets des mesures d'adaptation à la hausse des températures sur l'économie ;
3. les **risques découlant de la perte de nature et de sa dégradation**, la manière dont ils interagissent avec les risques liés au climat et la manière dont ils pourraient affecter les travaux de la BCE en raison de leur incidence sur l'économie et le système financier.

« Le réchauffement climatique et la dégradation du capital naturel imposent des changements dans notre économie et notre système financier. Pour continuer à remplir notre mandat, nous devons comprendre ces changements et nous y adapter », a déclaré Christine Lagarde, présidente de la

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

BCE. « En élargissant et en intensifiant nos efforts, nous serons plus à même de comprendre les implications de ces changements et nous serons ainsi mieux armés pour promouvoir la stabilité et soutenir la transition écologique de l'économie et du système financier. »

Les mesures concrètes suivantes ont été adoptées à cette fin.

- En ce qui concerne la **transition écologique de l'économie**, la BCE intensifiera ses travaux sur les effets du financement de la transition, les besoins en investissements verts, les plans de transition et la manière dont la transition écologique touche certains aspects de notre économie tels que le travail, la productivité et la croissance. Elle tiendra par ailleurs compte de ces résultats dans ses modèles macroéconomiques. La BCE étudiera aussi, dans le cadre de son mandat, les arguments en faveur de nouvelles modifications dans ses instruments de politique monétaire et ses portefeuilles en vue de cette transition.
- En ce qui concerne **les répercussions physiques de plus en plus grandes du changement climatique**, la BCE analysera de manière plus approfondie l'incidence des événements météorologiques extrêmes sur l'inflation et le système financier et examinera comment intégrer cela dans les scénarios climatiques et les projections macroéconomiques. Elle évaluera également les effets potentiels de l'adaptation au changement climatique, ou son absence, sur l'économie et le secteur financier, en se penchant notamment sur les investissements nécessaires et le déficit de protection d'assurance.
- En ce qui concerne **la perte de nature et sa dégradation**, la BCE analysera leur lien étroit avec le changement climatique et les implications économiques et financières qui en découlent. Elle examinera également plus en profondeur le rôle que jouent les écosystèmes dans l'économie et le système financier.
- En ce qui concerne son propre fonctionnement, la BCE lancera son huitième programme de gestion environnementale, dans le but de soutenir la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions de carbone à l'horizon 2030. Avec l'ensemble de l'Eurosystème, elle appliquera des principes d'écoconception pour la future série de billets en euros et elle intégrera des considérations relatives à l'empreinte écologique dans la conception d'un euro numérique, actuellement en phase de préparation.

La BCE a décidé d'intensifier ses efforts dans ces domaines après avoir dressé le bilan des mesures prises en faveur du climat depuis le lancement de son [Programme d'action pour le climat 2022](#) et à la suite d'un ajustement de son plan de travail face à l'évolution du contexte, la meilleure disponibilité des données et l'amélioration des méthodologies.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Les actions prévues dans ces domaines principaux viendront compléter les mesures déjà actuellement mises en œuvre par la BCE dans le cadre de ses activités, parmi lesquelles la politique monétaire et la supervision bancaire. La BCE améliorera ses indicateurs liés au climat, le suivi des risques et la déclaration d'informations, et continuera de contribuer à l'élaboration de politiques liées au climat dans les enceintes européennes et internationales. Elle s'engage à revoir régulièrement ces mesures afin de s'assurer qu'elles servent bien ses objectifs et l'aident à remplir son mandat.

Un aperçu complet du programme de travail prévu pour 2024 et 2025 est disponible en [annexe](#) (uniquement en anglais) et de plus amples informations se trouvent sur le [site internet de la BCE](#).

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Verena Reith](#), au :
+49 69 1344 5737.**

Notes

- La BCE doit tenir compte des effets du changement climatique dans l'accomplissement des missions qui relèvent de son mandat. En outre, sans préjudice de son objectif de stabilité des prix, la BCE doit soutenir les politiques économiques générales de l'Union européenne, en vue de contribuer à un niveau élevé de protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de celui-ci. Cela inclut les objectifs de la loi européenne sur le climat. En vertu de l'article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la BCE est également tenue d'intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions.
- La BCE a inscrit les [questions liées au changement climatique](#) dans son cadre de politique monétaire à la suite de son évaluation stratégique en 2021.